

BILAN 2009-2010 PMGMR

PLAN MÉTROPOLITAIN DE GESTION
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

La Communauté a presque atteint son objectif de récupération

Créée le 1^{er} janvier 2001, la Communauté métropolitaine de Montréal (Communauté) est un organisme de planification, de coordination et de financement qui regroupe 82 municipalités, soit 3,7 millions de personnes réparties sur plus de 4 360 kilomètres carrés. La Communauté exerce des compétences dans les domaines de l'aménagement du territoire, du développement économique, du logement social, du transport en commun et de l'environnement. Le Service de l'environnement a pour mission d'établir un cadre d'exigences environnementales qui s'appliquent à l'ensemble du territoire en matière d'assainissement de l'atmosphère et des eaux usées, et de doter la région d'un plan de gestion des matières résiduelles. Le Service de l'environnement comprend aussi le Secrétariat métropolitain de mise en valeur des espaces bleus et verts chargé d'établir une vision de la mise en valeur des espaces bleus et verts. Cette vision a été reprise dans le *Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD)* qui a fait l'objet d'une large consultation publique et est entré en vigueur à la suite de l'avis favorable du gouvernement du Québec le 12 mars dernier.

La Communauté a la responsabilité d'élaborer un plan de gestion des matières résiduelles sur l'ensemble de son territoire, conformément à la *Loi sur la qualité de l'environnement* et à la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*. Après avoir été soumis à la consultation publique, le *Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR)* a été adopté le 20 avril 2006. Jugé conforme par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, le PMGMR est entré en vigueur le 22 août 2006.

Le bilan 2009-2010 de la gestion des matières résiduelles permet d'apprécier l'étendue du travail accompli depuis 2006 par les municipalités du Grand Montréal. Les résultats ont été répartis selon les cinq secteurs géographiques de la Communauté : l'agglomération de Montréal, la Ville de Laval, l'agglomération de Longueuil, la couronne Nord et la couronne Sud. Les résultats présentés ici sont obtenus à partir des données fournies par les administrations municipales responsables de la gestion des matières résiduelles.

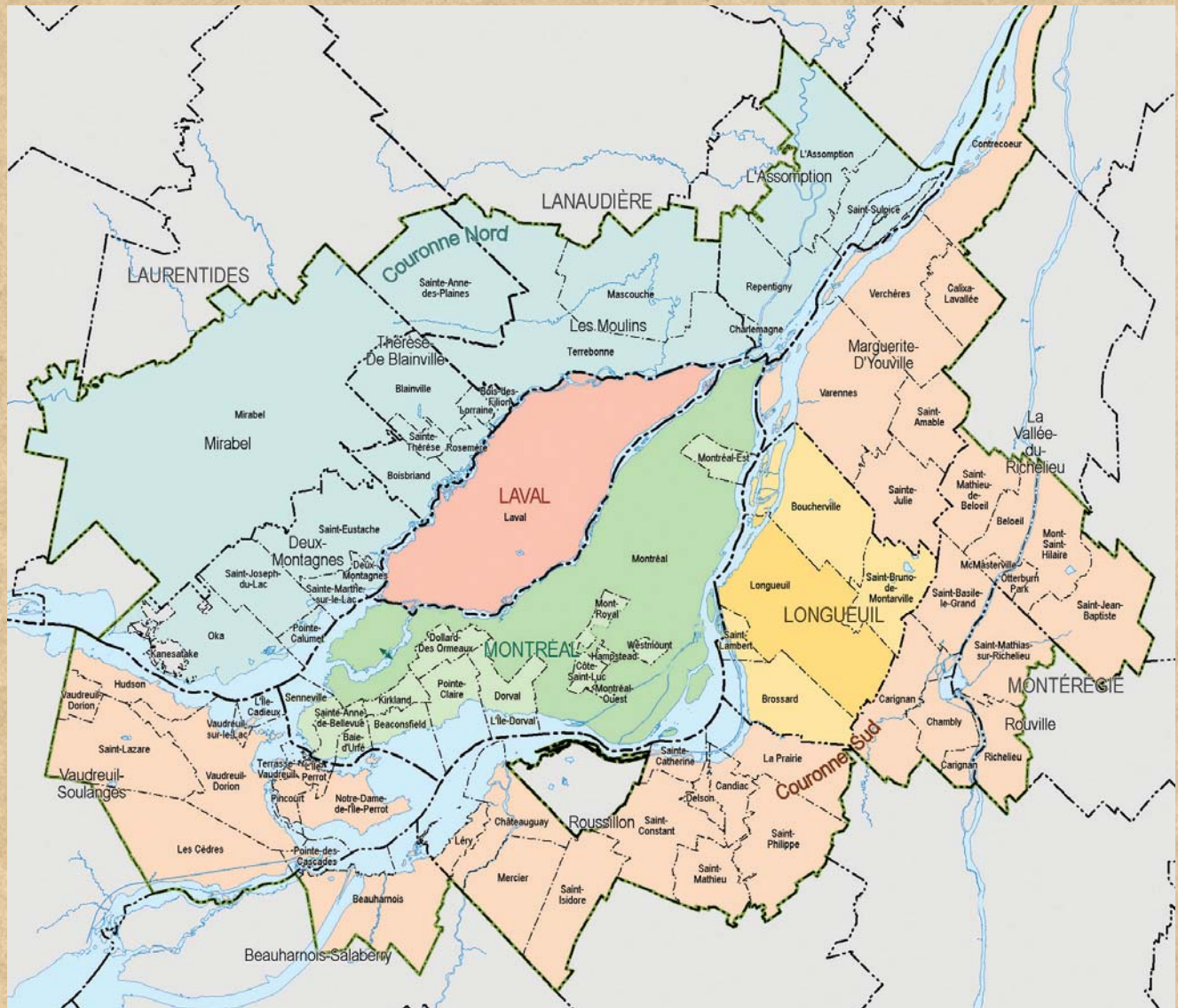
Faits saillants de la gestion des matières résiduelles

- En 2010, malgré une hausse de la population, 1 974 000 tonnes de matières résiduelles ont été produites par la population résidant dans la Communauté, soit approximativement la même quantité que celle générée en 2006;
- Sur la période 2006 à 2010, le taux de récupération des matières recyclables est passé de 46 % à 56 %. Ce résultat a été obtenu notamment grâce à l'effort de 35 des 82 municipalités de la Communauté qui ont atteint, voire dépassé, l'objectif de 60 % pour les matières recyclables;
- En 2010, la quantité totale de matières récupérées, toutes catégories confondues, s'élevait à 667 000 tonnes, faisant progresser le taux de récupération global de 29 % en 2006 à 36 %;
- Entre 2006 et 2010, la quantité d'ordures ménagères éliminées *per capita* a diminué d'environ 10 %, passant de 374 à 337 kg par an;
- De 2006 à 2010, malgré une diminution des quantités de 10 %, le coût de gestion et d'élimination des matières résiduelles a augmenté de 40 %, pour atteindre 198 M\$. Par comparaison, le coût des services pour l'ensemble des matières récupérées connaissait durant la même période un bond de 44 % pour atteindre 88 M\$;
- En 2010, les montants reçus par les municipalités en redevances et en compensations pour les services de collecte sélective couvraient 20 % des coûts totaux des services de gestion des matières résiduelles comparativement à 13 % en 2006.



Communauté métropolitaine
de Montréal

> La Communauté et ses cinq secteurs géographiques



DÉFINITIONS

Matières résiduelles

Tout résidu d'un processus de production, de transformation ou de consommation, toute substance, tout matériau ou tout produit ou, plus généralement, tout bien, meuble abandonné ou que le détenteur destine à l'abandon.

Matières organiques

Déchets verts (feuilles, branches, gazon, etc.) et déchets alimentaires.

Matières recyclables

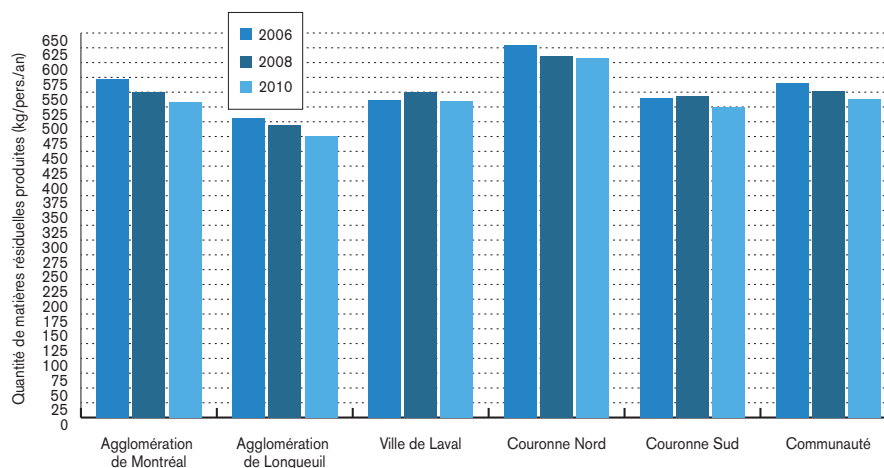
Matières qui peuvent être mises en valeur en étant réintroduites en remplacement d'une matière vierge, dans un cycle de production. Plus particulièrement, les papiers, les cartons et les emballages de verre, de plastique et de métal qui sont acceptés par la collecte sélective municipale.

L'augmentation des matières résiduelles est contenue

Malgré une augmentation d'environ 4 % entre 2006 et 2010, la population résidente de la Communauté a généré à peine plus de matières résiduelles en 2010 qu'en 2006, soit 1 974 000 tonnes contre 1 966 000 tonnes quatre ans plus tôt. De plus, pour l'ensemble des cinq secteurs géographiques de la Communauté, la production de matières résiduelles par personne a connu une baisse, passant de 565 à 538 kg.

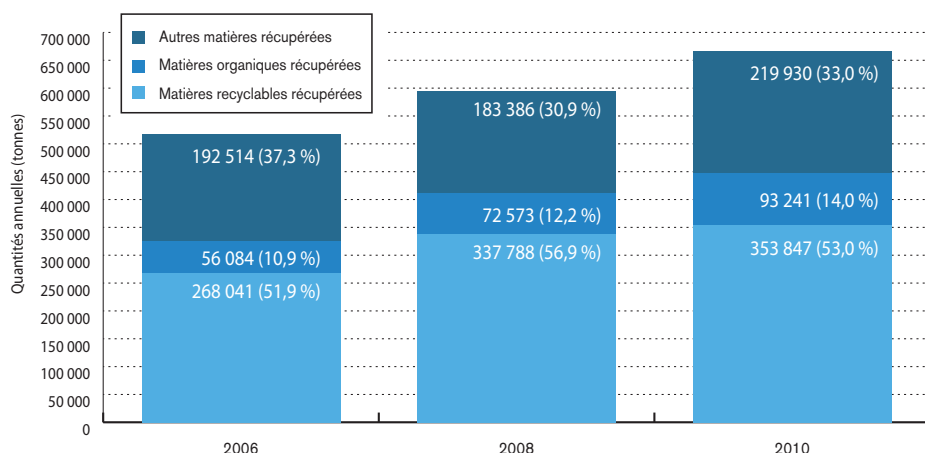
> Figure 1

Évolution de la quantité de matières résiduelles générées par résident (en kg/personne/an) de 2006 à 2010 selon les secteurs géographiques de la Communauté



> Figure 2

Progression des quantités annuelles récupérées en 2006, 2008 et 2010 dans la Communauté



La quantité totale de matières résiduelles récupérées, toutes catégories confondues, sur le territoire de la Communauté est passée de 517 000 à 667 000 tonnes par an entre 2006 et 2010.

Le taux de récupération de 56 % des matières recyclables dans la Communauté s'approche de l'objectif visé de 60 %

Le taux global de récupération des matières est passé de 29 % à 36 %, entre 2006 et 2010, sur le territoire de la Communauté. Par ailleurs, si l'on considère les matières recyclables qui font partie de l'ensemble de ces matières résiduelles, leur taux de récupération a atteint 56 %, ce qui s'approche de l'objectif de 60 % visé dans le PMGMR. Il faut noter que, en ce domaine, plusieurs municipalités de la Communauté ont atteint ou dépassé l'objectif du PMGMR.

> Tableau 1

Évolution des taux de récupération pour les matières recyclables, les matières organiques, les résidus domestiques dangereux, les encombrants, les textiles, les appareils de technologies de l'information et de la communication (TIC), etc.

Catégories de matières	Taux 2006	Taux 2008	Taux 2010
Matières recyclables	46 %	55 %	56 %
Matières organiques	8 %	9 %	11 %
Autres matières récupérables	41 %	57 %	55 %
Taux global	29 %	32 %	36 %



Les municipalités récupèrent de plus en plus

Les cinq secteurs géographiques de la Communauté ont contribué à l'accroissement des quantités récupérées. La récupération de matières recyclables a augmenté de 24 % à 43 % selon les secteurs, tandis que les matières organiques récupérées (en excluant les boues résiduaires) ont augmenté de 13 % à 114 % selon les secteurs (voir tableau 2).

La croissance de la récupération de matières recyclables s'explique par les efforts déployés pour la collecte sélective et par l'amélioration des équipements mis à la disposition des citoyens, comme le remplacement des petits bacs de récupération par des bacs roulants de plus grande capacité.

Pour les matières organiques, la croissance s'explique par la généralisation de l'offre de collectes saisonnières pour les résidus verts sur l'ensemble du territoire de la Communauté et par l'implantation progressive de projets de collecte des résidus alimentaires. Dix projets de collectes de matières organiques ont été menés dans huit municipalités.

> Tableau 2

Évolution des quantités de matières recyclables et de résidus organiques récupérés selon les secteurs géographiques de la Communauté entre 2006 et 2010 (en tonnes)

Secteurs	Matières recyclables récupérées				Résidus organiques récupérés			
	2006	2008	2010	Progression 2006-2010	2006	2008	2010	Progression 2006-2010
Agglomération de Montréal	128 327	150 356	159 005	23,9 %	26 144	31 528	41 891	60,2 %
Agglomération de Longueuil	30 834	42 409	42 983	39,4 %	5 934	10 334	10 294	73,5 %
Ville de Laval	26 074	34 355	37 243	42,8 %	3 905	4 468	4 398	12,6 %
Couronne Nord	44 390	61 859	63 507	43,1 %	14 699	18 129	25 076	70,6 %
Couronne Sud	38 415	48 810	51 109	33,0 %	5 403	8 114	11 582	114,4 %

Si le taux de récupération des matières recyclables a progressé en 2010 dans l'ensemble de la Communauté, les taux diffèrent grandement entre les municipalités. **Parmi les 82 municipalités de la Communauté métropolitaine, 35 ont**

atteint, voire dépassé, l'objectif de 60 % de récupération pour les matières recyclables. De ce nombre, six ont atteint un taux de 70 %. Dans les municipalités restantes, 27 se situaient juste en dessous du seuil de 60 % de récupération pour les

matières recyclables, avec des taux variant de 55 % à 59 %. Par contre, 20 municipalités avaient encore des taux de récupération des matières recyclables inférieurs à 55 %, dont les villes de Montréal et de Laval.

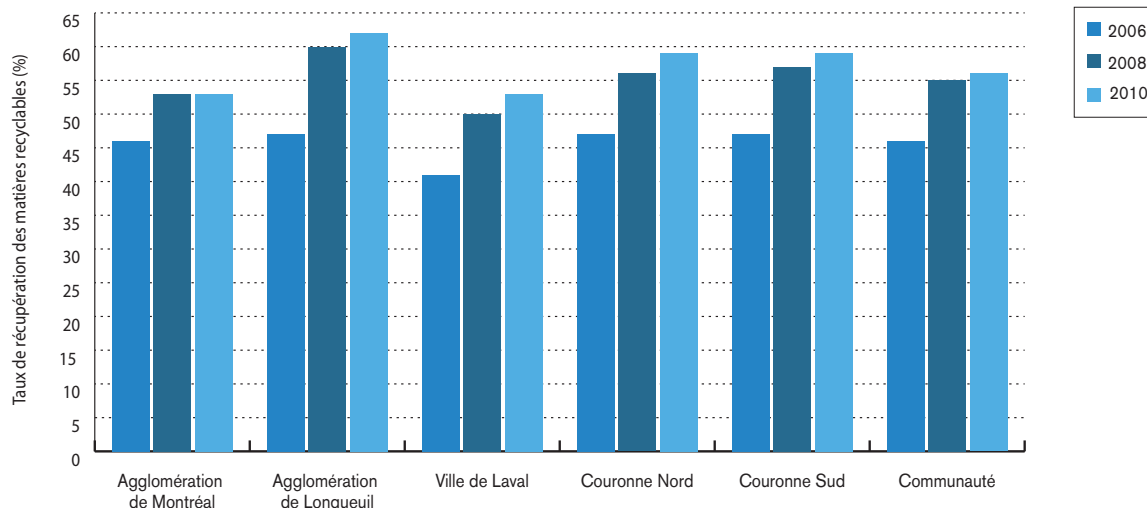
Municipalités ayant atteint des taux de récupération de 60 % et plus pour les matières recyclables en 2010

- Baie-d'Urfé
- Bois-des-Filion
- Boucherville
- Calixa-Lavallée
- Candiac
- Chambly
- Contrecoeur
- Hampstead
- Hudson
- La Prairie
- L'Assomption
- L'Île-Perrot
- Lorraine
- Mirabel
- Mont-Saint-Hilaire
- Montréal-Ouest
- Mont-Royal
- Pincourt
- Pointe-Claire
- Pointe-des-Cascades
- Repentigny
- Richelieu
- Rosemère
- Saint-Bruno-de-Montarville
- Saint-Eustache
- Saint-Lambert
- Saint-Mathias
- Sainte-Anne-de-Bellevue
- Sainte-Anne-des-Plaines
- Sainte-Julie
- Sainte-Thérèse
- Senneville
- Varennes
- Verchères
- Westmount



> Figure 3

Progression des taux de récupération pour les matières recyclables selon les cinq secteurs géographiques de la Communauté (2006 à 2010)



Les quantités envoyées à l'enfouissement diminuent

Signe des progrès réalisés en matière de récupération, la quantité annuelle d'ordures ménagères envoyées à l'enfouissement pour chaque citoyen est passée de 374 à 337 kg par personne. Ainsi, le total de ces déchets ménagers est passé de 1 301 000 à 1 236 000 tonnes entre 2006 et 2010, ce qui

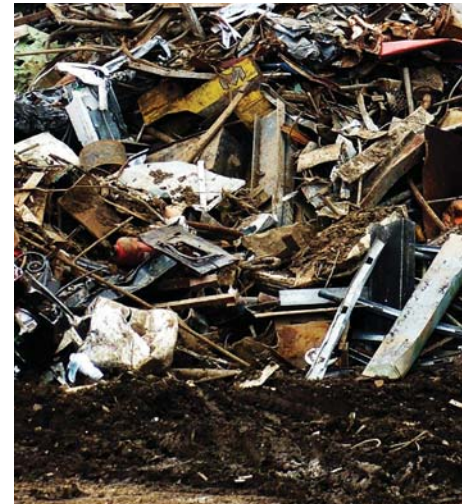
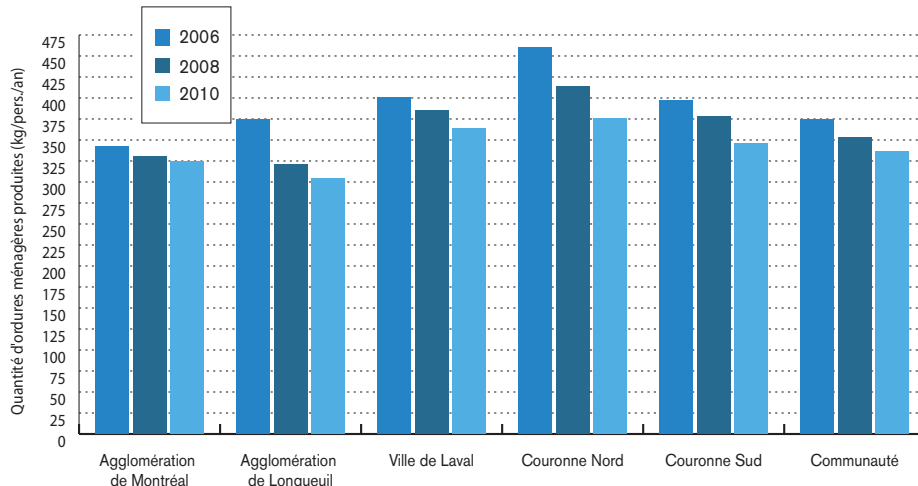
représente une diminution de 5 % alors que la population croissait de 3,9 %. Cette tendance favorable s'observe dans les cinq secteurs géographiques de la Communauté.

Autre tendance encourageante, les quantités d'objets encombrants et de débris de

construction, de rénovation et de démolition (CRD) envoyées à l'enfouissement ont également baissé de 52 %, passant de 148 000 à 71 000 tonnes par an, durant la même période.

> Figure 4

Quantités moyennes d'ordures ménagères produites *per capita* selon les cinq secteurs géographiques de la Communauté (en kg/personne/an)



À quantités égales, les coûts augmentent...

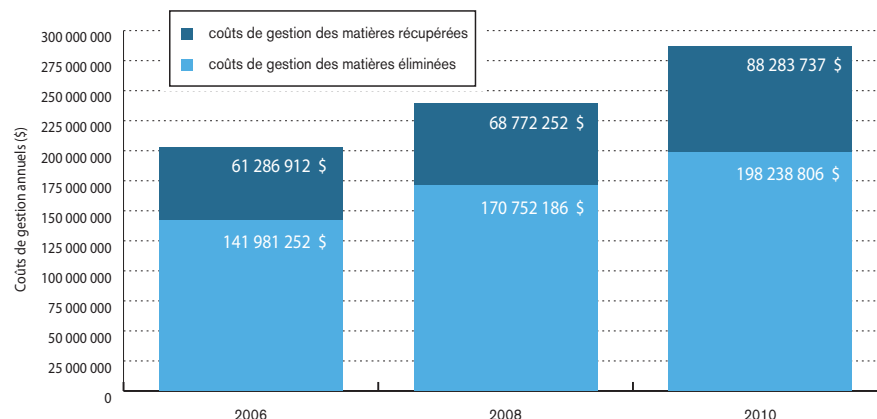
Tous services confondus, le coût total des matières résiduelles (incluant la collecte, le transport, le recyclage, le compostage, la valorisation, l'élimination) a bondi de 41 % entre 2006 et 2010, passant de 203 M\$ à plus de 286 M\$. Les coûts de gestion des

matières éliminées ont augmenté de près de 40 %, passant de 142 M\$ à 198 M\$. Cette augmentation peut être attribuée en partie à la hausse des coûts de collecte et de transport et à la mise en place de deux redevances à l'élimination. En effet, en vertu

de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*, tout exploitant d'un lieu d'élimination doit payer des redevances d'élimination pour chaque tonne métrique de matières résiduelles reçues pour élimination.

> Figure 5

Progression des coûts de gestion des matières résiduelles sur le territoire de la Communauté de 2006 à 2010



Les coûts de gestion des matières récupérées ont augmenté quant à eux de 44 %, un bond principalement attribuable au coût des carburants, au redressement survenu à la suite de la crise des marchés des matières recyclables en 2008 et à l'augmentation des quantités récupérées. Plus spécifiquement, les coûts de la collecte sélective des matières recyclables représentaient 77 % (68 M\$ sur 88 M\$) des coûts totaux des services de récupération en 2010.

La contribution des municipalités aux coûts totaux de gestion des matières résiduelles demeure préoccupante

En 2010, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) a redistribué 25 M\$ aux municipalités de la Communauté en vertu de l'entente sur les redevances conclue avec les municipalités, ce qui correspond à 8,7 % des coûts totaux de la gestion des matières résiduelles.

Les municipalités locales et régionales ont également reçu 32,5 M\$ à titre de compensation pour les services de collecte

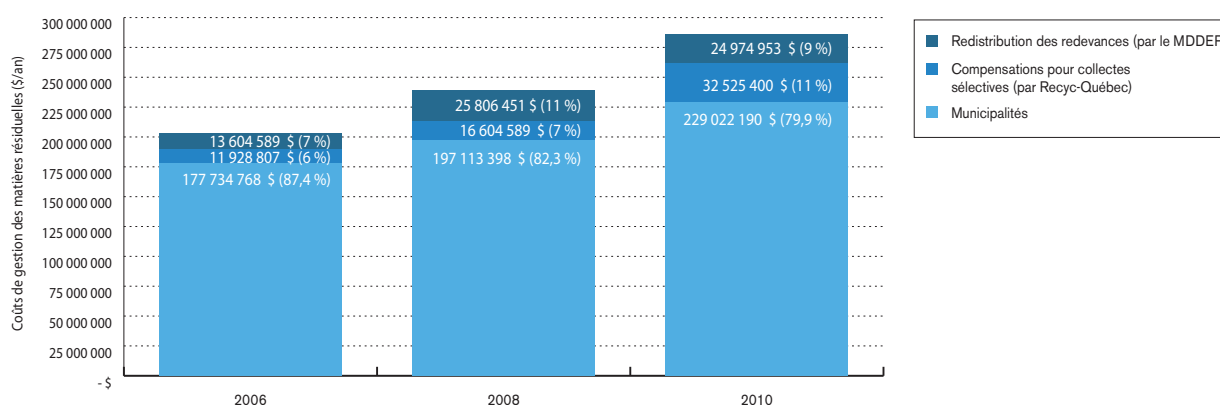
sélective, ce qui correspond à 11,3 % des coûts totaux engagés pour la gestion des matières résiduelles. Cette somme provient des montants collectés auprès des entreprises industrielles ou commerciales qui fabriquent, mettent sur le marché ou distribuent de toute autre façon au Québec des contenants, des emballages ou des imprimés. Ces dernières doivent assumer la majeure partie des coûts de la collecte sélective des résidus, en vertu du *Régime de compensation pour les*

services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles.

La proportion nette des coûts de gestion des matières résiduelles payée par les administrations municipales est donc passée de 87 % en 2006 à 80 % en 2010. Mais, si le pourcentage des coûts versés par les municipalités a baissé, leur coût en dollars continue d'augmenter de façon significative.

> Figure 6

Financement des coûts de la gestion des matières résiduelles dans la Communauté de 2006 à 2010



PERSPECTIVES 2012

Prochain défi : la biométhanisation et le compostage des matières organiques

- La prochaine grande étape du PMGMR sera la mise en place, à grande échelle, de la biométhanisation et du compostage des déchets organiques. Ces derniers comprennent les *déchets verts* (feuilles, branches, gazon, etc.) et les *déchets alimentaires*. La biométhanisation permet de convertir la portion biodégradable des matières en biogaz qui peut être utilisé comme substitut aux carburants fossiles. La matière issue de ce processus est ensuite transformée en compost.
- Un programme de subvention de 650 M\$ a été créé afin d'aider les entreprises et les municipalités à construire des installations de biométhanisation ou de compostage.

Documentation et analyse comparative

- La Communauté devra réaliser les études nécessaires et rassembler l'information

requis pour entreprendre le processus de révision du *Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles* afin d'atteindre les objectifs de la nouvelle *Politique gouvernementale de gestion des matières résiduelles* et de son *Plan d'action 2011-2015*.

- Les plans directeurs de chacun des cinq secteurs géographiques de la Communauté devront être complétés.
- L'information des citoyens et l'amélioration du service devront être soutenues par des activités d'observation sur le terrain et par la documentation de ce qui se fait ailleurs, afin d'opter pour les meilleures pratiques en la matière.

Sensibilisation, outils sur mesure et partage d'expertise : trois facteurs de succès

- Les résultats de l'analyse démontrent que le succès du PMGMR dépend grandement de la participation des citoyens et que cette participation est reliée à deux facteurs : la responsabilisation et la mise à disposition

d'outils facilitant le tri des matières recyclables. À cette fin, les campagnes d'information et de sensibilisation devront être poursuivies, voire intensifiées, tout en créant des conditions propices à la participation citoyenne au tri et à la collecte des matières résiduelles.

- Il faudra favoriser les échanges, le partage de l'information et de l'expertise entre les gestionnaires municipaux responsables de la gestion des matières résiduelles des cinq secteurs géographiques de la Communauté et soutenir les municipalités dans leurs efforts pour implanter les infrastructures de traitement des matières résiduelles, notamment celles destinées à la valorisation des matières organiques.

Évolution de la part des municipalités

- Avec l'entrée en vigueur du nouveau règlement concernant la responsabilité élargie des producteurs, la part des coûts des municipalités pour la gestion des matières récupérables devrait continuer à baisser.

Les 19 mesures inscrites du PMGMR : une constante progression

Volets	Mesures	Implantation complétée ou en cours (nombre de municipalités)
La réduction à la source	Mesure 1 Élaborer et mettre en œuvre un plan municipal de réduction à la source	61
Les matières recyclables	Mesure 2 Planter un service de collecte sélective porte-à-porte des matières recyclables sur l'ensemble du territoire de la CMM	82
	Mesure 3 Planter un service de récupération des matières recyclables lors des rassemblements publics	35
	Mesure 4 Assurer la mise en place d'aires consacrées à la récupération des matières recyclables pour en faciliter l'apport volontaire	68
Les matières putrescibles	Mesure 5 Planter un service de collecte porte-à-porte des résidus verts pour les habitations de huit logements et moins	81
	Mesure 6 Planter un service de collecte sélective porte-à-porte pour l'ensemble des matières putrescibles pour les habitations de huit logements et moins	8
	Mesure 7 Assurer la mise en place d'aires dédiées à la récupération des matières putrescibles pour en faciliter l'apport volontaire	36
	Mesure 8 Interdiction de jeter les rognures de gazon avec les ordures ménagères	24
Les résidus domestiques dangereux	Mesure 9 Réaliser un projet-pilote de collecte des matières putrescibles dans les habitations de neuf logements et plus	non implantée
	Mesure 10 Assurer la mise en place d'aires consacrées à la récupération des RDD pour en faciliter l'apport volontaire	72
	Mesure 11 Interdiction de jeter les RDD avec les ordures ménagères	37
Les boues résiduaires	Mesure 12 Les autorités locales doivent prendre les mesures pour assurer la vidange régulière des fosses septiques sur leur territoire en conformité avec le <i>Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées</i> (R.R.Q. c. Q-2, r.8)	26
	Mesure 13 Les autorités locales responsables de stations d'épuration d'égouts qui ne disposent pas déjà de mesures de valorisation des boues doivent réaliser une étude ayant pour objectif de déterminer la faisabilité de la valorisation des boues produites par leurs stations d'épuration. Par la suite, une copie du rapport d'étude doit être transmise à la CMM	18
	Mesure 14 Les autorités locales responsables de stations d'épuration d'égouts qui appliquent déjà des mesures de valorisation des boues doivent transmettre un rapport annuel à la CMM énonçant les mesures prises, les quantités valorisées et les quantités éliminées	3
Le programme de communication et de sensibilisation	Mesure 15 Sensibiliser la population à l'aide de campagnes régionales publicitaires réalisées par la CMM	en cours
	Mesure 16 Organiser des campagnes continues de sensibilisation et d'information sur les procédures et les moyens locaux	73
Le suivi et la surveillance	Mesure 17 Planter un programme métropolitain de suivi et de surveillance	en cours
	Mesure 18 Planter des mécanismes locaux de suivi	76
La veille technologique	Mesure 19 Planter une veille technologique	en cours